

# Le préfet d'IdF débloque le projet des Halles

16/09/2010

Le Préfet de la région Île-de-France, Daniel Canepa vient de décider de ne pas déférer au tribunal administratif un avenant de 255.000 euros accordé à l'architecte David Mangin dans le cadre du projet de rénovation des Halles.

"Après l'arrêté d'utilité publique pris par le Préfet le 8 juillet 2010, cette décision permet de poursuivre ce projet majeur pour le devenir de Paris et de la Métropole, qui concerne les Parisiens et les centaines de milliers d'usagers des Halles", souligne la Mairie de Paris dans un communiqué.

Toutefois, ce projet est loin de faire l'unanimité. L'association Accomplir qui avait déjà demandé la suspension du permis de démolir du Jardin des Halles et contesté la légalité de cet avenant estime que "le nouveau marché accordé à David Mangin" et son "projet colossal" vont coûter très cher au contribuable.

En outre, le maire du 1er arrondissement, Jean-François Legaret, envisagerait également d'engager une action en justice contre le projet de Halles, une intention qui surprend la Mairie de Paris. "La Ville ne peut que s'étonner de ce que le maire du 1er arrondissement souhaite engager une procédure en justice, alors qu'il avait lui-même déclaré qu'il était favorable au projet dans son ensemble dès 2009", affirme la Mairie de Paris dans le communiqué.

<http://www.directgestion.com/sinformer/filactu/7749-le-prefet-didf-debloque-le-projet-des-halles>